

# Inclusion Numérique

**OB  
JEC  
TIFS**

**Accélérer l'appropriation  
des nouveaux outils  
numériques pour  
maintenir un accès  
effectif aux droits,  
aux soins, à l'éducation,  
à l'information**

**Accélérer la reprise  
économique qui repose  
largement sur l'économie  
numérique (en tant que  
consommateurs, salariés,  
entrepreneurs)**

## Description de la mesure

Depuis 18 mois, l'Etat et les collectivités territoriales mettent en œuvre la stratégie nationale pour un numérique inclusif. Trois actions phares amplifieront fortement ces initiatives pour lutter contre l'illectronisme :

- Des médiateurs numériques formés, proposant des ateliers d'initiation au numérique au plus proche des Français ;
- Des outils simples et sécurisés pour permettre aux aidants (travailleurs sociaux, agents de collectivité territoriale...) de mieux accompagner les Français qui ne peuvent pas faire leurs démarches administratives seuls ;
- Des lieux de proximité, en plus grand nombre, ouverts à tous. Ces lieux proposeront de nombreuses activités en lien avec le numérique et accueilleront des médiateurs formés. Ils pourront aussi proposer aux acteurs économiques locaux de mutualiser des machines et des outils pour maintenir et développer leurs activités.



**Pilote** : État



**Partenaires** : collectivités territoriales, élus



**Financement national 2020-2021** :  
250 M €



**Calendrier** :

- Rentrée 2020 : concertation avec les collectivités territoriales, associations d'élus et écosystèmes locaux
- Automne 2020 : mise en œuvre des nouvelles actions



**Démarches**

En attente des instructions nationales.

## INFORMATIONS